

— TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRINTEMPS 2024 • N°13



—
P.3 • ACTUS
LABORATOIRE
PARTICIPATIF

—
P.4 • ZOOM
SERVICE D'ACCÈS
AUX SOINS

—
P.11 • REGARD SUR...
FINANCIARISATION DES
CABINETS MÉDICAUX



www.urps-med-aura.fr

LA MÉDECINE LIBÉRALE, UN MODÈLE À PROMOUVOIR

Chères consœurs, chers confrères,

Je suis heureuse de vous présenter le nouveau numéro de notre revue « Trait d'Union » après quelques années d'absence. Ce magazine se veut un lien entre vous, les 13 500 médecins libéraux de la région, adhérents de l'URPS Médecins Libéraux AuRA, et nous, vos représentants élus.

Il a pour objectif de vous informer sur les sujets sur lesquels l'URPS ML AuRA se mobilise pour défendre et promouvoir la médecine libérale :

- La représentation de la médecine libérale auprès des pouvoirs publics et des décideurs en matière de santé,
- L'organisation des soins, avec aujourd'hui une action forte pour accompagner les libéraux dans la mise en œuvre du Service d'Accès aux Soins (SAS),
- L'attractivité de la médecine libérale, en aidant à dissiper les craintes des futurs médecins mais aussi en leur donnant envie de s'installer,
- L'accompagnement de grands sujets de santé publique, comme le lien santé-environnement, l'obésité ou le cancer.

A l'URPS ML AuRA nous croyons évidemment en l'avenir du modèle de la médecine libérale, fondé sur la liberté d'installation, la relation de confiance entre le médecin et le patient, la qualité des soins et l'innovation.

Nous devons le valoriser, encourager les vocations, et montrer aux jeunes étudiants en médecine qu'il est possible de s'épanouir dans l'exercice libéral. Le dispositif « 2 jours en libéral » présenté dans ce numéro est une occasion pour les médecins en exercice de donner envie aux jeunes de s'installer demain.

Je vous invite à le découvrir, ainsi que les autres articles de ce magazine, qui témoignent de la richesse et de la diversité de la médecine libérale en Auvergne Rhône-Alpes.

Je reste à votre écoute et à votre service, et vous souhaite une bonne lecture.

SYLVIE FILLEY-BERNARD

Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes



Nous croyons évidemment en l'avenir du modèle de la médecine libérale, fondé sur la liberté d'installation, la relation de confiance entre le médecin et le patient, la qualité des soins et l'innovation. Nous devons le valoriser, encourager les vocations, et montrer aux jeunes étudiants en médecine qu'il est possible de s'épanouir dans l'exercice libéral.



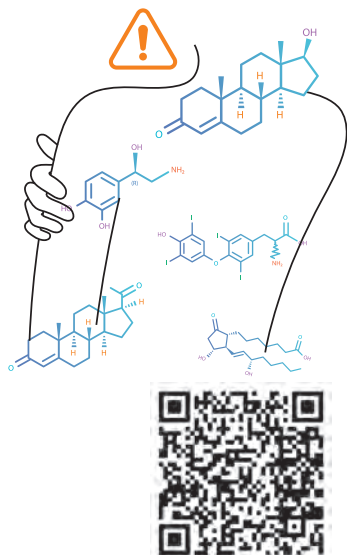


POUR UNE RECHERCHE MÉDICALE PLUS PROCHE DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

Le Laboratoire participatif de recherche en santé est en marche ! Ce dispositif initié par l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 nait d'un constat partagé : la recherche médicale est aujourd'hui trop peu adaptée aux pratiques et problématiques de la médecine de ville. Pourtant, avec leurs connaissances et compétences « de terrain », ainsi que la diversité des patients qu'ils traitent, les médecins libéraux peuvent devenir des alliés précieux de la recherche médicale !

C'est donc le sens du Laboratoire participatif : créer une communauté de médecins libéraux et chercheurs qui font avancer ensemble la recherche médicale. Plus de 200 médecins ont déjà répondu favorablement à l'appel de l'URPS, aux côtés de deux équipes de recherche régionales. Selon vos motivations, l'investissement au sein du Laboratoire peut prendre plusieurs formes : la simple orientation de patients vers des recherches, la proposition et structuration de recherches participatives, etc. Bien sûr, parce que le temps et le travail des médecins libéraux est précieux, la participation au Laboratoire participatif est indemnisée. Découvrez nos travaux et rejoignez la communauté !

— www.labo-participatif-sante.fr



SOIRÉE-DÉBAT PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Ils sont partout et leurs effets néfastes se manifestent sur la reproduction, la croissance, le métabolisme thyroïdien et glucidique, les troubles du neuro-développement, les cancers hormonaux dépendants, etc. Parce qu'il est primordial de mieux connaître les perturbateurs endocriniens pour mieux s'en protéger – et en protéger nos patients –, l'INTERURPS propose une soirée-débat mardi 21 mai en présence du Dr Pascale Mirakian, endocrinologue.

— **Programme et inscriptions**
(présentiel à Lyon et visio) : www.urps-med-aura.fr

E-SANTÉ : OUTILS ET RESSOURCES

MONSISRA

La messagerie sécurisée MonSisra est utilisée par plus de 9000 médecins libéraux en AuRA. L'URPS et le GCS Sara, concepteur de l'outil, accompagnent les utilisateurs pour tirer le meilleur parti de toutes les fonctionnalités proposées (gestion des messages, partage de la boîte aux lettres, communication avec les patients, mais aussi téléconsultation, annuaire de professionnels, etc.)

— **Retrouvez nos outils**
sur www.urps-med-aura.fr
ou www.sante-ara.fr



webinaires MonSisra
organisés entre nov. 2023
et avril 2024

+ 200
médecins libéraux
participants

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET RGPD

La protection des données de santé numériques est un enjeu de société. Pour informer et former les professionnels de santé libéraux aux bonnes pratiques, l'INTERURPS Auvergne-Rhône-Alpes organise un Colloque « Sécurité numérique et RGPD » le mercredi 15 mai 2024 à 19h30, en présentiel à Lyon et en visio.

— **Programme et inscriptions**
sur www.urps-med-aura.fr

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS : LES MÉDECINS LIBÉRAUX AU COEUR DU DISPOSITIF

Après une expérimentation en 2021, le Service d'Accès aux Soins (SAS) est en voie de généralisation. Dans son discours de politique générale en début d'année, le Premier ministre Gabriel Attal annonçait l'objectif : couvrir l'ensemble des territoires à l'été 2024. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'URPS Médecins Libéraux AuRA accompagne le déploiement de ce dispositif fondé sur un partenariat ville-hôpital et dans lequel l'investissement des libéraux est fondamental.



Entre 30 et 40% des patients accueillis aux urgences pourraient être pris en charge sans risque pour leur santé en cabinet de ville. Pour désengorger les urgences et améliorer l'accès aux soins, il faut donc organiser une réponse appropriée aux besoins de soins non-programmés. C'est là le rôle du Service d'Accès aux Soins. Le premier-volet clé du SAS est une régulation téléphonique systématique : le patient confronté à un problème de santé et qui ne peut être reçu par son médecin

traitant, appelle le 15. Si la situation nécessite une intervention urgente, il est pris en charge par les médecins régulateurs du SAMU ; sinon, l'appel est transféré aux médecins régulateurs libéraux. En plus de conseils médicaux, ces derniers peuvent désormais lui proposer, lorsque nécessaire, un rendez-vous chez un médecin libéral. C'est la seconde spécificité du SAS : une effection médicale organisée en journée, grâce à une plateforme numérique où les médecins libéraux font apparaître leurs créneaux libres.



REJOINDRE LE SAS

• Médecin régulateur

Comment ? En vous rapprochant de l'association de régulation de votre département.

Rémunération : 100€/h.

• Médecin effecteur

Comment ? En vous inscrivant sur la plateforme numérique du SAS (<https://sas.sante.fr/>) pour y faire remonter les plages vacantes de votre agenda (automatique avec la plupart des logiciels métiers). Rapprochez-vous également de l'association d'effecteurs de votre département.

Rémunération : 1 400€/an dans le cadre du forfait structure + une majoration « SNP » de 15€ pour chaque consultation orientée par le SAS.

8-SAS-OPÉRATIONNELS

8 SAS sont actuellement opérationnels en Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ain, l'Ardèche, l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. L'URPS Médecins Libéraux AuRA s'investit activement pour la réussite de ce dispositif et sa généralisation aux autres départements. Nous fédérons et accompagnons les porteurs de projet sur les territoires, organisons des retours d'expérience pour partager les pratiques, développons des outils pour faciliter les démarches, etc.



— Infos, coordonnées, carte interactive
sur www.urps-med-aura.fr rubrique SAS

CABINET ÉCORESPONSABLE, ON SE LANCE ?

**Pourquoi engager une démarche écoresponsable en cabinet de santé ?
Par où commencer ? Est-ce que ça en vaut la peine ? L'URPS vous guide
sur le chemin de la transition écologique dans votre cabinet !**

Changement climatique, pollution, expositions à des substances dans notre cadre de vie ou notre alimentation, etc. : l'Organisation Mondiale de la Santé estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux. Avec un réchauffement climatique attendu entre 2,7°C à 4°C d'ici la fin du siècle, les conséquences seront catastrophiques en matière de santé publique. C'est pourquoi il y a urgence ! L'écoresponsabilité, ou le fait d'adopter un comportement responsable à l'égard de l'environnement, n'est aujourd'hui plus une option. Chacun a son rôle à jouer.

CONSEILS PRATIQUES ET ADAPTÉS

Consciente des enjeux environnementaux et du rôle majeur des professionnels de santé, l'URPS Médecins Libéraux AuRA a souhaité accompagner les médecins dans l'adoption de pratiques plus écoresponsables dans leur cabinet. Par quoi commencer ? Quelles mesures adopter ? Pour quels effets ? Pour prodiguer des conseils efficaces, réalistes et adaptés au milieu de la santé, l'URPS a sollicité le Dr Alice Baras, elle-même professionnelle de santé spécialisée dans la formation santé-environnement. Cette collaboration a donné naissance à 13 capsules-vidéos thématiques riches en bonnes pratiques. Décarbonation, économies d'énergies, veille sur les achats, les déchets, juste soin et

écoprescription... : on s'aperçoit que les mesures sont nombreuses et d'ores et déjà intégrables à notre exercice ! En les adaptant, bien sûr, au contexte de chaque structure.

CO-BÉNÉFICES

Vertueuse pour l'environnement et la santé de nos concitoyens, cette démarche présente également des co-bénéfices pour la santé des soignants. En réduisant l'utilisation des polluants au cabinet, en faisant une part plus belle aux déplacements doux, en développant des mesures de prévention en santé environnementale, les médecins prennent aussi soin d'eux-mêmes. Alors, on se lance ?

— **Vidéos et questionnaire sur**
www.urps-med-aura.fr



Chaque jour au cabinet, nous constatons les effets des changements environnementaux sur la santé de nos concitoyens. Les médecins ont leur rôle à jouer pour l'écoresponsabilité ! Avec ces vidéos-conseils, l'URPS propose un accompagnement pratique, où chacun pourra choisir les actions adaptées à sa situation et à ses centres d'intérêts.

Dr Didier Anne, Secrétaire général,
Coordinateur du GT Santé - Environnement



13 VIDÉOS

autour des thématiques de l'écoresponsabilité adaptée au cabinet de santé :

- Pourquoi l'écoresponsabilité ?
- Consommation d'énergie et impact carbone
- Rénovation
- Transports
- Sobriété numérique
- Achat responsable
- Risques chimiques
- Gestion des déchets
- Prévention santé environnementale

+ I QUESTIONNAIRE
pour tester vos pratiques.



— 2 JOURS EN LIBÉRAL

ACCUEILLIR LES MÉDECINS DE DEMAIN



Comment faire découvrir et apprécier l'exercice libérale aux étudiants en médecine ? En leur ouvrant les portes de nos cabinets et cliniques ! Tel est l'objectif du dispositif « 2 jours en libéral » lancé ce printemps en Auvergne-Rhône-Alpes, qui invite les médecins libéraux à accueillir des étudiants de 2^e à 6^e année pour de courtes sessions de découvertes. Participez pour faire découvrir et aimer votre métier !

Durant leurs longues années d'études, les jeunes médecins multiplient les stages pour découvrir et se former aux spécificités de leur métier. Des expériences indispensables, mais qui comportent toutefois un point faible : elles sont réalisées quasi-intégralement dans des services hospitaliers. Malgré la réforme des études de santé intervenue en 2021, qui autorise les étudiants externes en médecine à réaliser leurs stages en dehors des CHU, très peu d'étudiants de second cycle ont l'occasion de découvrir effectivement l'exercice libéral. Une lacune qui se confirme pendant l'internat, où seulement 2,6% des stages (hors médecine générale) offerts aux choix en phase d'approfondissement concernent des cabinets libéraux et établissements de soins privés (chiffres 2017-2023 en région Auvergne-Rhône-Alpes).

ENJEU D'ATTRACTIVITÉ

Résultat de ce manque d'expérience : il peut être difficile pour les jeunes médecins, peu voire pas familiarisés avec le monde libéral, d'envisager ce mode d'exercice. Un facteur qui participe à la perte d'attractivité de la médecine libérale, enjeu pour lequel l'URPS Médecins Libéraux AuRA a décidé d'agir activement (voir page 9). C'est pourquoi l'Union lance, en ce printemps 2024, un dispositif qui a fait ses preuves dans d'autres régions : le programme de découverte « 2 jours en libéral ». Initié par l'URML Pays de la Loire en 2020, où il rencontre un franc succès, ce projet a depuis essaimé en Bourgogne-Franche-Comté, Hauts de France,

Ile-de-France, etc.... et désormais en Auvergne-Rhône-Alpes !

LES SPÉCIFICITÉS DU LIBÉRAL

« 2 jours en libéral » s'appuie sur un concept simple : proposer aux jeunes étudiants en médecine, de la 2^e à la 6^e année, d'effectuer des sessions de découverte auprès des médecins libéraux de notre région. Ces expériences ne sont pas des stages : l'étudiant n'effectue aucun acte médical, et réalise ces découvertes sur son temps libre. L'objectif de ces rencontres, qui peuvent durer de 1/2 journée à 2 jours, est simplement de se familiariser avec les caractéristiques du milieu libéral : la multitude de spécialités qu'on peut y exercer, l'exercice en cabinet individuel, de groupe ou encore en MSP, les consultations en cabinet, la gestion de son activité indépendante, etc. Autant de choses qui font la richesse de l'exercice libéral et qui ne peuvent pas se découvrir à l'hôpital !

A VOUS DE JOUER !

Médecins libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes, la balle est désormais dans votre camp pour faire découvrir et aimer votre métier ! Pour participer au dispositif « 2 jours en libéral », c'est facile : il suffit de vous inscrire sur la plateforme web dédiée, d'ores et déjà accessible aux médecins (voir page suivante). Après cette phase d'inscription des praticiens, la plateforme sera ouverte aux étudiants de 2^e à 6^e année de notre région, qui pourront envoyer leurs demandes de découverte pour ainsi expérimenter le milieu libéral, en toute simplicité, à vos côtés !

29%

des externes n'ont pas ou peu de connaissance de l'exercice libéral

64%

de leurs connaissances acquises sur l'exercice libéral le sont via des stages

Enquête réalisée auprès de 208 étudiants en médecine de 2^e à 7^e année en Auvergne-Rhône-Alpes.



... INSCRIVEZ-VOUS À “ 2 JOURS EN LIBÉRAL ” !

Pour participer à "2 jours en libéral", il suffit de vous inscrire sur la plateforme web dédiée, accessible à l'adresse <https://2joursenliberal.urps-med-aura.fr> ou en flashant le QR code ci-contre.

LA DÉMARCHE EST :

SIMPLE

L'inscription ne prend que quelques minutes. Vous précisez votre spécialité, vos coordonnées, votre mode d'exercice, et surtout vos disponibilités pour accueillir des étudiants.

OUVERTE A TOUS

Médecins libéraux de toutes spécialités, exerçant en cabinet ou en clinique, ayant déjà l'habitude d'accueillir des étudiants ou non. Comme il ne s'agit pas de stages, il n'y a pas besoin d'être Maître de Stage Universitaire.

SANS CONTRAINTES

L'accueil d'étudiants se fait uniquement sur des sessions de 1 à 4 demi-journées. Les étudiants vous adressent des demandes sur la base de vos disponibilités, et vous confirmez ou refusez au cas par cas chaque sollicitation.



Il ne s'agit pas de stages mais de sessions de découvertes de la médecine libérale, où les étudiants ne pratiquent aucun acte médical. Vous n'avez pas besoin d'être MSU ni de réaliser des démarches administratives, simplement d'accorder un peu de votre temps et de partager votre expérience !

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Ils participent à des dispositifs similaires de découverte de la médecine libérale en Ile-de-France ou Pays de la Loire, et ils nous disent pourquoi ils aiment ça !

CÔTÉ MÉDECINS

- « Echanges passionnants et gratifiants. Ils montrent à quel point les étudiants ressentent le besoin de ce stage en libéral qui les surprend beaucoup. »
- « Excellente expérience qui aide l'étudiant à faire ses choix »
- « Une très bonne expérience permettant aux jeunes médecins d'aborder la médecine de spécialité et le monde libéral. »
- « Expérience positive et mutuellement enrichissante »

CÔTÉ ÉTUDIANTS

- « J'ai vu un réel suivi des patients, totalement différent de l'hôpital, la vie quotidienne des patients et de vraies pathologies. J'ai beaucoup appris. »
- « Très bon accueil, meilleur apprentissage avec un médecin plutôt qu'à plusieurs avec les externes et l'interne ! »
- « J'ai appris que la profession libérale était très souple du point de vue de l'emploi du temps, rémunération, activités professionnelles, exercice de sa profession médicale. »
- « Journée chez une médecin généraliste très dynamique, agréable et ouverte sur les discussions concernant l'installation en libéral »

... ALLER PLUS LOIN : DEVENIR MAITRE DE STAGE UNIVERSITAIRE

Le développement des stages en libéral est fondamental pour renforcer la place de la médecine libérale et faire découvrir aux jeunes médecins ce mode d'exercice. L'URPS Médecins Libéraux s'intéresse de près à la question au sein du groupe de travail Maître de Stage Universitaire (MSU) des médecins spécialistes, coordonné par le Dr Jean Stagnara, pédiatre et le Dr Pierre Pégourié, ophtalmologue.



Le GT MSU lance le dispositif « 2 jours en libéral ». Quelles sont les motivations derrière ce projet ?

Devenir MSU ou accueillir plus simplement des externes pour quelques jours à son cabinet participent au même enjeu : donner la connaissance et le goût de la médecine libérale aux jeunes médecins. A l'URPS, nous travaillons depuis des années à développer les stages en libéral, notamment en encourageant les médecins spécialistes à devenir Maître de stage universitaire.

Pourquoi devenir Maître de Stage Universitaire ?

Le MSU a un rôle important dans la formation des étudiants en médecine qu'il accueille. Les motivations sont variées : partager son expérience professionnelle et son savoir avec la nouvelle génération, faire découvrir la réalité et la richesse de sa spécialité, faire évoluer sa propre pratique en se confrontant à d'autres connaissances, etc. Cela peut aussi être une facilité pour trouver un remplaçant, un futur associé, voire un successeur, grâce au réseau constitué.

Comment devenir Maître de Stage Universitaire ?

Il est indispensable de suivre une formation spécifique. L'URPS en propose une chaque année, en collaboration avec l'AFPA et ouverte à 17 spécialités (pédiatrie, dermatologie, gynécologie, cardiologie, etc.), avec validation et indemnisation DPC. La prochaine est programmée les 17 et 18 octobre 2024, et les inscriptions sont ouvertes.

— Informations et inscription sur www.urps-med-aura.fr



AGIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉDECINE LIBÉRALE



Dans un contexte de problématique d'accès aux soins en France, l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes a mené en 2023 une grande étude qualitative sur l'attractivité de la médecine libérale. Plus de 150 médecins de nos départements nous ont confié leur vision de ce mode d'exercice, ce qui en faisait les atouts et les contraintes, ainsi que leurs perspectives pour l'avenir. Un exercice riche en enseignements que l'URPS s'est engagée à porter et à traduire en actions concrètes pour l'amélioration et le développement de la médecine libérale !

QUATRE AXES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ DÉGAGÉS :

- Accompagner les médecins à la gestion de l'entreprise libérale
 - Favoriser le lien interprofessionnel
 - Améliorer l'environnement de travail
 - Faire connaître et reconnaître le métier de médecin libéral
- L'initiative « 2 jours en libéral » participe à ce dernier axe en facilitant la découverte et l'orientation des étudiants vers l'exercice libéral.

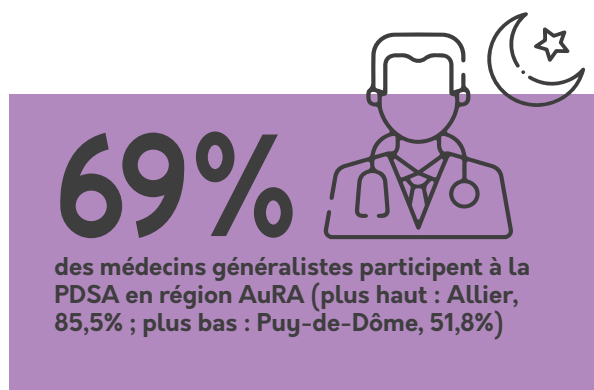
— Découvrez l'étude sur www.urps-med-aura.fr



GROUPE DE TRAVAIL

GT PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

Le Groupe de Travail PDSA, affilié au Collège des médecins généralistes et coordonné par le Dr Roland Rabeyrin (Haute-Loire), s'intéresse à l'organisation de la permanence des soins ambulatoires et de la régulation libérale en région Auvergne-Rhône-Alpes. Alors que la PDSA fait aujourd'hui face à de nombreuses problématiques, différentes selon les territoires (régulation saturée, baisse du nombre de médecins effecteurs volontaires, concurrence des centres de soins-non-programmés, etc.), le groupe invite à **repenser la PDSA dans l'intérêt des patients et de la profession**. Pour élaborer des propositions concrètes d'amélioration à soumettre à l'ARS en charge de ce dispositif, ses membres travaillent avec les acteurs de terrain comme les membres des CODAMUPS et les correspondants de secteur. Une démarche menée pour continuer à assurer ce service d'offre de soins de premier recours dans des conditions plus satisfaisantes, supportables et attractives pour la profession !



Notre capacité à nous mobiliser au sein de la Conférence Régionale des Présidents de CME de l'hospitalisation privée d'Auvergne-Rhône-Alpes déterminera notre capacité à défendre notre reconnaissance par les tutelles, et finalement à défendre nos intérêts.



GT COMMISSION MÉDICALE D'ETABLISSEMENT



Au sein du Collège des médecins spécialistes, le Groupe de Travail « Commission Médicale d'Etablissement » est coordonné par le Dr Philippe Pradel, chirurgien orthopédique en Savoie. En 2024, ce GT **relance la Conférence Régionale des Présidents de CME de l'hospitalisation privée de Rhône-Alpes** (CR CME HP RA), créée il y a 10 ans. L'objectif de cette Conférence ? Fédérer les Présidents de CME des hôpitaux privés de la région (désormais Auvergne-Rhône-Alpes) afin d'être force d'influence auprès des instances telles l'ARS ou la Commission spécialisée d'organisation des soins. La CR CME HP RA promeut une vision où le projet médical est au cœur du projet d'établissement et où la CME est associée aux choix managériaux ; cela afin que les hôpitaux privés restent attractifs pour les libéraux comme pour les patients. La Conférence souhaite également peser dans le débat public national, grâce à une représentation au sein de la Conférence nationale des Présidents de CME.

— Vous voulez rejoindre la Conférence régionale ?
Remplissez le formulaire d'adhésion en ligne en flashant le code ou contactez corine.le-conte@urps-med-aura.fr



FINANCIARISATION DES CABINETS MÉDICAUX : CLAP DE FIN ?

Le titre est-il aussi provocateur que l'on pourrait le croire de prime abord ? Pas certain au vu des 4 arrêts rendus simultanément par les 1^{ère} et 4^e chambres réunies du Conseil d'Etat le 10 juillet 2023 et le tsunami que cela a entraîné dans le monde médical des Ordres, des syndicats professionnels et surtout des nombreuses structures d'exercice (...) dans lesquelles participent des acteurs privés non professionnels, autrement dit des sociétés de capital investissement.

Extrait d'un article rédigé par Me Laurent Houdart, avocat au barreau de Paris, à retrouver en intégralité sur le web.



Qu'est-ce que la financiarisation ?

Revenons en arrière et posons le décor afin d'en saisir les enjeux, les risques et les conséquences. L'assurance maladie nous livre une définition précise de la financiarisation (...) : « le processus par lequel des acteurs privés non directement professionnels de santé investissent dans le secteur de l'offre de soins. » Le phénomène n'est pas nouveau, il a débuté dans les années 1980/1990 par les cliniques, puis s'est étendu à la biologie et à l'anatomie-pathologie (...). Désormais il concerne la médecine de spécialité et en particulier la radiologie, il commence en ophtalmologie et très bientôt viendra le tour de la cardiologie ?

La santé, un secteur d'attractivité pour les sociétés de capital investissement

Quels sont ces acteurs privés et pourquoi sont-ils intéressés par le secteur de la santé ? Il s'agit le plus souvent de fonds d'investissement qui ont bien vite compris que la santé reste et restera un secteur avec une demande croissante, (...) avec peu de risques puisque le système français d'assurance maladie assure une prise en charge d'un grand nombre d'actes. (...)

La financiarisation présente des avantages incontestables :

- Apporte des investissements importants qui permettent de faciliter et d'accélérer une restructuration nécessaire et le recours à des plateaux techniques modernes ;
- Assure aux professionnels cédants, généralement lors de leur départ à la retraite, des prix de cession financièrement très avantageux ;
- Permet enfin à de plus jeunes praticiens de continuer leur exercice libéral sans avoir à (...) supporter une responsabilité financière lourde.

Mais, la financiarisation présente également des inconvénients qui ne peuvent être ignorés :

- Pour l'assurance maladie qui (...) a constaté une augmentation sensible des chiffres d'affaires : la participation de fonds d'investissement a pour objet de rechercher en premier lieu une meilleure rentabilité par un accroissement des volumes. A noter l'un des effets pervers constaté par le Dr Balland, Président du syndicat Les Biologistes Médicaux (...) : « Cela tend à pousser l'Etat à imposer des baisses drastiques de tarification et d'attaquer de fait l'ensemble de la spécialité

et des biologistes médicaux, ce qui induit un cercle vicieux où le patient est perdant ».

- Pour les professionnels de santé : certes, dans un premier temps les professionnels cédants profitent d'un prix de cession inespéré, les professionnels restants d'un apport de cash également significatif, et ils n'ont plus à s'occuper de gestion. Mais tout ceci n'a qu'un temps. Citons de nouveau le Dr Balland au sujet de la biologie : « (les professionnels) ne maîtrisent plus leur outil de travail, sont dépendants des investisseurs, pourtant non soumis aux mêmes règles déontologiques ni aux mêmes responsabilités (...) Or, le professionnel libéral reste responsable de ses actes sans être maître des décisions... » (...)

— L'article continue !
Poursuivez votre lecture sur
www.houdart.org/financiarisation-des-cabinets-medicaux-clap-de-fin/





L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AURA, LA VOIX DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes est la représentante institutionnelle des médecins libéraux. Notre assemblée de 60 médecins élus, issus des syndicats, représente les médecins libéraux de la région.

QUE FAISONS-NOUS ?

- Représenter les 13 500 médecins libéraux
- Participer à l'organisation des soins sur le territoire
- Œuvrer pour l'attractivité de la médecine libérale
- Mener des actions de santé publique

À VOTRE ÉCOUTE !

Site de Lyon (siège social)

📍 20, rue Barrier – 69006 Lyon

☎ Tél : 04 72 74 02 75

Site d'Auvergne

📍 24 allée Évariste Galois

63170 Aubière

☎ Tél : 04 73 27 77 44

✉ urps@urps-med-aura.fr

🌐 www.urps-med-aura.fr

RESTEZ INFORMÉS AVEC NOTRE NEWSLETTER MENSUELLE

Un condensé d'infos envoyé chaque mois dans votre boîte mail ! Vous ne recevez pas encore la newsletter de l'URPS Médecins AuRA ? Abonnez-vous sur www.urps-med-aura.fr, en bas de la page d'accueil (bandeau « Restez informé »)



RETROUVONS-NOUS SUR LES RÉSEAUX



Suivez-nous sur nos pages LinkedIn, Facebook et X pour ne rien manquer de l'actualité de la médecine libérale et des actions de l'URPS à votre service !

REMPLACEMENT, CESSIION, INSTALLATION, ETC. :

PENSEZ AUX ANNONCES MÉDICALES DE L'URPS

Le saviez-vous ? Le site de l'URPS Médecins Libéraux AuRA comporte une rubrique d'annonces médicales pour communiquer directement entre pairs. Vous recherchez un remplaçant, un local pour votre installation, un repreneur pour votre cabinet, des confrères pour intégrer un projet de MSP, etc. ? Venez consulter ou déposer des offres près de chez vous !



DES LOCAUX À VOTRE DISPOSITION

Avis aux associations de médecins libéraux et/ou en rapport avec les activités de santé libérales : l'URPS propose des salles de réunions et bureaux dans ses locaux de Lyon 6^e (69) et Aubière (proche Clermont-Ferrand – 63). Récemment rénovés et équipés en système audio et visio, profitez de nos locaux pour vos réunions ou vos séances co-working. Plus d'informations sur notre site ou au 04 72 74 02 75

